

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA SALLE ÉQUINOXE LE :

MERCREDI 28 JUILLET 2021 à 20 h 00

AFFICHÉ LE : **21 juin 2021**

ORDRE DU JOUR :

➤ **Décisions du Maire**

➤ **Délibérations**

1. Adhésion à « l'Association Nationale des Croix de Guerre et de La Valeur Militaire ».
2. Convention pour la stérilisation d'animaux « errants » dans le quartier des Hautes-Folies : autorisation de signature.
3. Décision modificative n° 1 budget commune 2021.
4. Taxe foncière sur les propriétés bâties : modulation de l'exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
5. Cession de terrain à la SCI TERDUS : modification de la surface à céder suite au bornage et rectification du prix de vente.
6. Incorporation dans le domaine communal des parcelles a 212, A 424 et A 1832 présumées vacants et sans maitre.
7. Convention conseillers numériques SOLURIS.
8. Conventions de mécénat et de partenariat FESTIVAUX.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Salle Équinoxe, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice
LIBELLI,
Date de la Convocation : le mercredi 21 juillet 2021,

PRÉSENTS : ADAM Agnès, ARIGNON Michel, ARGUELLES José-Luis,
CARPENTIER Lydie, COUVERT-PAVAILLON Cloé, DEFOIX Christophe,
DEVOUGE Stéphane, FERNANDES David, GIRAUDOT Josiane,
GRASSET Jean-Michel, LE NAOUR Bénédicte, LE NAOUR Éric, LAZARE
Muriel, LIBELLI Patrice, OLAGNIER Jocelyne, PALISSIER Colette,
PUGENS Véronique, RENU Béatrice, STEULLET Emmanuelle, YALA
Akli,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : CAMEL Ludivine par RENU Béatrice,
COLUS Pierre-Henry par PALISSIER Colette, FAUCHER Dominique par
PUGENS Véronique, HUBERSON-DEBRY Sophie par LAZARE Muriel,

PIET Jean-François par LIBELLI Patrice, ROCHETEAU Sylvie par
CARPENTIER Lydie,

ABSENTS : LESPINAS Michel,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FERNANDES David,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 20 - Votants : 26

Délibération n° **2021/07.28/01**

ADHÉSION À « L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE »

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au 1^{er} août 2021 à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire.

Délibération n° **2021/07.28//02**

CONVENTION POUR LA STÉRILISATION D'ANIMAUX « ERRANTS » DANS LE QUARTIER DES HAUTES-FOLIES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer une convention pour la stérilisation de chats « errants » dans le quartier des Hautes-Folies avec la SCP Vétérinaire des docteurs BERTAIM (clinique 69, avenue de Pontailac à Royan).

Délibération n° **2021/07.28//03**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE 2021

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver les créations d'articles budgétaires et les modifications suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT OPÉRATION	ARTICLE	DÉPENSE	RECETTE
216 MAIRIE / ÉQUINOXE Révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la plage de Nauzan	2031 Fct° 020	+ 6 188 €	
Subvention Agence de l'Eau pour le profil de vulnérabilité	1316 Fct° 020		+ 3 094 €
221 TERRAINS Changement d'article comptable à l'intérieur de l'opération : passage de terrains nus à terrains bâtis pour 140 000€ et ajout de 80 000€ financés par un emprunt	2111 Fct° 824 2115 Fct° 824 1641 Fct° 824	- 140 000 € + 220 000 €	 + 80 000 €
Acquisition ER 3	2111 Fct° 811	+ 70 000 €	

225 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Erreur matérielle au niveau de la fonction	2313 Fct° 521	- 11 400 €	
	2313 Fct° 251	+11 400 €	
235 SALLE OMNISPORTS Travaux	2313 Fct° 411	- 50 000 €	
246 NAUZAN PLAGES Agencement du balisage de la zone de baignade	2128 Fct° 114	+ 4 200 €	
258 CRECHE Économies sur travaux clim	2313 Fct° 64	- 20 000 €	
041 Opérations patrimoniales Écriture d'ordre pour constater la vente pour 1 € de la commune à SCCV VAUX-DOUX (Programme LLS chemin des iris)	204421 Fct° 01	+ 170 625 €	
	2111 Fct °01		+ 170 625 €
020 « Dépenses imprévues »	Fct° 01	- 7 294 €	
	TOTAL	+ 253 719 €	+ 253 719 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

ARTICLE	FONCTION	DÉPENSE	RECETTE
7788 Produits exceptionnels divers Remboursement sinistres par assurance	01		+ 6 700 €
6218 Autre personnel extérieur Participation financière 2021 conseiller numérique SOLURIS	020	+ 1 200 €	
6225 Indemnités au comptable et régisseurs Indemnisation commissaire enquêteur DUP ZAC Cormier Battières	020	+ 4 600 €	
673 Titres annulés Remboursement à Orange de trop facturés 2019 et 2020 pour l'occupation du domaine public par des cabines téléphoniques	01	+ 900 €	
	TOTAL	+ 6 700 €	+ 6700 €

Délibération n° **2021/07.28//04**

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : MODULATION DE L'EXONÉRATION EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la cession des parcelles de terrain cadastrées ZA n° 587 et 588 à la SCI TERDUS et a décidé de fixer le prix de vente desdites parcelles de terrain d'une superficie totale de 149 m² à 14 512,00 € net vendeur.

Délibération n° **2021/07.28//05**

**CESSION DE TERRAIN À LA SCI TERDUS :
MODIFICATION DE LA SURFACE À CÉDER SUITE AU BORNAGE ET
RECTIFICATION DU PRIX DE VENTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer pour les impositions établies à compter du 1^{er} janvier 2022 à 40 % de la base imposable l'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions, additions de construction à usage d'habitation et a précisé que cette modulation d'exonération ne s'applique pas aux constructions neuves qui sont financées au moyen de prêts aidés de l'État ou de prêts conventionnés.

Délibération n° **2021/07.28//06**

**INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES PARCELLES
A 212, A 424 et A 1832 PRÉSUMÉES VACANTES ET SANS MAITRE**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'incorporer dans le domaine privé communal les parcelles A 212 d'une contenance de 550 m², A 424 d'une contenance de 853 m² et A 1832 d'une contenance de 431 m².

Délibération n° **2021/07.28//07**

CONVENTION CONSEILLERS NUMÉRIQUES SOLURIS

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention à intervenir avec SOLURIS portant recrutement et déploiement de conseillers numériques.

Délibération n° **2021/07.28//08**

CONVENTIONS DE MÉCÉNAT ET DE PARTENARIAT FESTI'VAUX

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions et tous les documents concernant les mécénats et partenariats avec les sociétés BLACKLINE EVENT, SARL TIMA SERVICES (franchisé B&B), L'Office de Tourisme Communautaire « Destination Royan Atlantique », le Crédit Agricole et ALM ALLAIN.